

ÉDITO

En mars dernier, l'OPAL travaillait à la préparation d'une newsletter à destination des collectivités territoriales et de ses autres partenaires institutionnels. Par ce projet, l'office prévoyait d'informer de son action en matière de logement et d'habitat sur le territoire axonais mais aussi des prestations proposées aux communes, telle que la conduite d'opérations pour tiers.

Au vu de l'actualité, avec le danger du COVID-19 qui nous frappe durement individuellement et collectivement, nous avons été amenés à revoir l'ensemble de nos sujets.

En cette période inédite et face au drame auquel nous sommes confrontés, l'OPAL, par l'intermédiaire de ses équipes, garde intacte son envie d'agir pour les autres. Nous nous mobilisons pour nos locataires, pour nos concitoyens et pour notre territoire.

Face à l'adversité, cette newsletter se veut aussi, en plus d'être un vecteur d'information de l'action de l'OPAL sur l'ensemble du département, un message d'espoir et de responsabilité partagés.

Bonne lecture à tous !

Freddy GRZEWICZAK
Président de l'OPAL

Jean-Denis MEGE
Directeur Général de l'OPAL

DES MASQUES OPAL POUR LES PERSONNELS SOIGNANTS

Face à cette situation sans précédent, la priorité pour l'OPAL c'est d'abord la santé et la sécurité de ses locataires et de ses employés. Mais notre office se mobilise aussi pour les habitants du territoire.

Nous avons réfléchi à ce que nous pouvions faire pour être utiles. Face aux tensions d'approvisionnement de matériels de protection pour le secteur sanitaire et médico-social, il était de notre devoir de répondre à l'appel aux dons de masques. Nous avons donc mené une opération de recensement de masques.

Au total, plus de 6 000 masques de type « FFP2 » ont pu être rassemblés. Ces précieux matériels ont été confiés à l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France qui se chargera de les répartir.

Les masques FFP2 sont recommandés pour protéger les autres et se protéger contre les virus, poussières et postillons.

Nous espérons que ce don permettra aux professionnels de santé de travailler en toute sécurité.

Le masque FFP2

Filtrant

Protège de la transmission
par voie aérienne

Protège de la transmission
par gouttelettes

Durée de protection entre 3 et 8 h

Usage unique !



LA CONTINUITÉ DES SERVICES ASSURÉE

Suite aux mesures annoncées par le Chef de l'Etat face au Covid-19, l'ensemble des locaux de l'OPAL (siège, SEO, espace commercial Imm'Opal et agences de proximité) sont fermés **depuis le lundi 16 mars**, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Un plan de continuité rapidement mis en place

Notre principal objectif est la sécurité de nos locataires et par conséquent la sécurité dans nos logements. Les plans et les modalités d'intervention de nos entreprises sous-traitantes ont donc été établis.

En partenariat avec nos prestataires, nous continuons ainsi d'assurer les missions indispensables (sécurité, hygiène et entretien urgent) en fonction des demandes et avec les moyens humains et matériels dont nous disposons.

Respect et relai des mesures de protection



Face au virus, nous agissons en conformité avec les exigences du Gouvernement : nos collaborateurs respectent les gestes barrières et les relayent. Une communication de rappel de ces règles a été mise en place vers nos locataires (affichage dans les halls des règles à respecter, envoi de sms, information sur le compte locataire, etc.).

Nos agences sont fermées mais les équipes de l'OPAL restent au quotidien joignables et à l'écoute des locataires, par mail ou par téléphone. Pour lutter contre l'isolement et leur apporter de l'aide si nécessaire, les locataires seniors sont régulièrement contactés.

Un autre dispositif a été mis en place : l'aide au recouvrement de loyer.

Plus de 90 % du personnel en activité

C'est aussi l'ensemble des services de l'OPAL qui reste mobilisé. Plus de 90 % de notre personnel est actuellement en activité (hors arrêts de travail et congés). Notre système informatique nous a permis de réunir 70 % des collaborateurs en télétravail (un des plus forts taux parmi les bailleurs des Hauts-de-France).

En effet, dès le début de la crise du Covid-19, plus de 40 ordinateurs portables et tablettes ont pu être commandés, des lignes de conférences téléphoniques ont été installées et une connexion à nos serveurs depuis notre domicile a été rendue possible.



Face à cette situation exceptionnelle, notre Office s'adapte et trouve des solutions pour assurer la continuité de service due au locataire.

L'OPAL est fier de pouvoir compter sur l'engagement de ses collaborateurs, y compris en temps de crise majeure.

L'OPAL SOUTIENT LES ENTREPRISES LOCALES

Avec la crise sanitaire inédite et de grande ampleur que nous traversons, les entreprises du BTP sont, elles aussi, confrontées à d'innombrables difficultés qui viennent freiner ou empêcher leur activité.

Dans ce contexte, l'OPAL reste, plus que jamais, à l'écoute des entreprises partenaires et tient à les rassurer concernant les chantiers ainsi que les appels d'offre.

Des décisions sur les chantiers en cours :

Dans l'attente des mesures qui seront proposées par l'Etat, l'OPAL a fait le choix de ne pas délivrer d'arrêt de chantier. Pour autant, l'office a bien pris en compte la situation des entreprises qui peinent aujourd'hui à maintenir leur activité.

L'OPAL ne leur appliquera aucune pénalité de retard eu égard aux fortes difficultés qu'elles rencontrent depuis le début du confinement. De même, les plannings de tous les chantiers seront revus.

La direction de l'OPAL a par ailleurs demandé à ses équipes de prendre contact avec les entreprises partenaires pour s'assurer que le règlement des factures s'effectue dans des délais rapprochés. L'idée étant de ne pas impacter davantage leur trésorerie.

Cette initiative permet aussi de garder le contact et cela est important en cette période de confinement.

Et pour les appels d'offres, que fait l'OPAL ?

▪ **Pour les appels d'offres en cours :**

Nous avons reporté toutes les dates de remise d'offre de 45 jours !

▪ **Pour les appels d'offres en cours de négociation :**

Si toutes les entreprises qui ont remis des offres sont en mesure de remettre une offre négociée, nous continuerons les procédures jusqu'aux attributions. Cela permettra d'être prêts à délivrer les ordres de services (OS) au plus tôt.

▪ **Pour les appels d'offres à lancer :**

Nous lancerons tous les appels d'offres que nous serons en mesure de lancer durant la période de confinement !

Le but ? Permettre aux équipes qui télé-travaillent d'anticiper au mieux la reprise d'activité, ce qui garantit de l'activité et du chiffre d'affaires aux entreprises sur les mois qui viennent.



GEL DES LOYERS POUR LES ENTREPRISES HÉBERGÉES

L'OPAL s'est associé à la démarche initiée par le Grand Soissons pour soutenir les commerces en difficulté. Un dispositif que l'OPAL applique pour ses 47 commerces sur tout le département.

La pandémie de Coronavirus a provoqué un contexte économique inédit dans les territoires. Ce contexte inédit appelle des réponses, elles aussi, inédites !

L'OPAL se devait d'apporter une réponse forte aux commerçants, artisans et autres prestataires de services qui louent des cellules commerciales, ou des bureaux, au sein de son patrimoine.

Sur le territoire du Grand Soissons, nous nous sommes déjà concertés avec le bailleur Clésence et avec plusieurs autres de nos partenaires institutionnels tels que le Grand Soissons Agglomération, Ville de Soissons, et la SIMEA.

Impact du Coronavirus, difficultés économiques, bail en cours, démarches en cours pour report de charges = Des réponses au cas par cas !

Face à la gravité de la situation, chacun des partenaires a pris la décision d'étudier chaque demande au cas par cas, dans le détail, afin de savoir si toutes les démarches ont été initiées pour bénéficier des reports de charges, et d'estimer l'impact du loyer sur la trésorerie des entreprises en difficulté.

Plus largement, l'OPAL et les autres partenaires de cette initiative appellent également les autres bailleurs publics et privés à faire preuve de solidarité et à proposer un report de paiement, au cas par cas aux entreprises les plus touchées, dans les territoires.

Gel des loyers des entreprises du GrandSoissons

ACCORD
au cas par cas
commerce, artisanat, services

- ✓ Bail en cours
- ✓ Impact Coronavirus
- ✓ Difficultés économiques
- ✓ Démarches en cours pour report de charges

Contactez votre bailleur

Bailleurs privés rejoignez le mouvement !

Dessin : Freepik

NOUS CONTACTER

Siège : 1 place Jacques de Troyes - 02007 LAON CEDEX | 03.23.23.62.00
www.opal02.com | contact@opal02.com

Agence Imm'OPAL : 67 bd de Lyon | 03.23.23.95.95 | commercial@opal02.com